



Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques

Décision n°225-2021 relative à la composition de la Commission des Usagers

Le Directeur Général du Centre Hospitalier de Lens,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1112-3, R. 1112-79 à R. 1112-94,

Vu l'appel à candidatures complémentaires de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France organisé en novembre 2021 auprès des associations agréées,

Considérant le siège vacant de représentant des usagers suppléant au sein de la Commission des Usagers,

Décide que la composition de la Commission des Usagers est modifiée comme suit à compter du 15 décembre 2021 :

Article 1. Sont membres avec voix délibérative

- Le Président, Représentant des Usagers : Monsieur Gérard ABRAHAM
- Le Vice-Président, Médiateur non médical : Monsieur Emmanuel KRZYZANIAK
- La personne désignée par le Représentant légal de l'établissement : Madame Nora BOUGHRIET, Responsable de la Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques
- Les Médiateurs médicaux désignés par le représentant légal de l'établissement, après avis de la Commission Médicale d'Établissement (CME) :
 - Madame le Docteur Angélique GUILLAIN, titulaire
 - Monsieur le Docteur Mostafa IBRAHIM, suppléant
 - Madame le Docteur Elisa KLAPKA, suppléant
- Les Médiateurs non médicaux désignés par le représentant légal de l'établissement
 - Monsieur Emmanuel KRYZANIAK, titulaire
 - Madame Cathy PAWLOWSKI, suppléante
- Les représentants des usagers désignés par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé
 - Monsieur Gérard ABRAHAM (Fédération Nationale des Associations de Retraités), titulaire
 - Madame Annie POEYDOMENGE (UFC Que Choisir), titulaire
 - Monsieur Michel EBERLE (Fédération Nationale des Associations de Retraités), suppléant
 - Madame Catherine LIBERT (Association pour le droit de mourir dans la dignité), suppléante

Article 2. Sont membres avec voix consultative :

- Monsieur le Docteur Ivan TOUZE, Médecin coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins
- Madame Agnès WYNEN, Coordinatrice générale des soins, Directrice Qualité et Gestion des Risques
- Madame le Docteur Dominique TRIVIER, Praticien hygiéniste

Article 3. Durée du mandat

La durée du mandat des médiateurs et des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelables.

Le mandat des autres membres de la commission prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions aux titres desquels les intéressés ont été désignés.

Article 4. Publication de la présente décision

La liste des membres de la Commission des usagers est portée à la connaissance des usagers par voie d'affichage et au travers d'un document dans le livret d'accueil.

Elle est également diffusée sur le site intranet et internet du Centre Hospitalier de Lens.

La présente décision est transmise, pour information, à Monsieur le Professeur Benoît VALLET, Directeur général de l'ARS Hauts-de-France.

A Lens, ce 21 décembre 2021

Le Directeur Général,

Brune DOMIUS